



## CHARTRE DU JEUNE CONSEILLER MUNICIPAL

### Le Rôle du Conseil Municipal des Jeunes (CMJ) :

La mise en place à Corbie d'un Conseil Municipal des Jeunes (C.M.J.) a pour but d'initier les enfants à la vie politique locale en considérant leurs idées, leurs besoins et en soutenant leurs projets pour améliorer leur quotidien dans la commune.

Il s'agit de leur permettre de devenir des citoyens responsables, conscients de leurs droits et devoirs.

### Les règles déontologiques :

#### *Article 29 : Convention internationale des droits de l'enfant*

*« ... les Etats parties s'engagent à préparer l'enfant à assumer les responsabilités de la vie dans une société libre, dans un esprit de compréhension, de paix, de tolérance, d'égalité entre les sexes et d'amitié. »*

Toutes les actions relatives au Conseil Municipal des Jeunes doivent impérativement et en toutes circonstances, respecter la liberté absolue de la conscience de l'enfant et la notion de laïcité.

Le Conseil Municipal des Jeunes est avant tout un espace de proposition, voire de décision (dans le cadre du fonctionnement interne du CMJ) et d'expression où les jeunes peuvent émettre librement leurs avis sur les différents sujets et projets qui les concernent et qu'ils désirent voir aboutir.

### Les objectifs généraux du CMJ :

Permettre aux jeunes Corbéennes / Corbéens de Corbie :

- De vivre une aventure civique unique en les aidant à devenir des citoyens responsables
- De s'impliquer dans la vie de la commune
- D'apprendre à exprimer leurs idées et à être porteurs des idées d'un groupe, de partager leurs opinions avec celles des autres
- De faire découvrir le rôle des associations et des institutions dans la vie de la commune

### Les missions du CMJ :

**Force de consultation** : il donnera son avis sur des projets qui lui seront proposés. Il établira les liens entre les jeunes et les représentera auprès de la municipalité.

**Force de proposition** : il élaborera des projets

**Force d'action** : il contribuera à la concrétisation de projets sur la ville sur des thèmes divers (solidarité, festivités, créativité, sport et bien-être, environnement, lien intergénérationnel, etc...).

### Les Devoirs du jeune conseiller :

Cette charte fixe les règles que les élus du CMJ s'engagent à respecter durant toute la durée de leur mandat.

Le Conseiller représente la population Jeune de Corbie, il s'engage à :

- ✚ Assister aux réunions de travail dans le respect
- ✚ S'investir dans les projets du CMJ et participer à la vie de la commune,
- ✚ Participer aux cérémonies commémoratives, aux visites organisées,
- ✚ Préparer, proposer et réaliser des projets concrets,
- ✚ Informer les jeunes de la commune des actions du C.M.J,
- ✚ Développer les relations intergénérationnelles,
- ✚ Apprendre et pratiquer le civisme et la citoyenneté,
- ✚ Favoriser la citoyenneté et l'expression des jeunes,
- ✚ S'informer des besoins des jeunes de la commune,
- ✚ Être attentif à l'intérêt collectif, général,
- ✚ Respecter les opinions de chacun,
- ✚ Être le représentant des jeunes auprès des élus municipaux adultes.

### Les Droits du jeune conseiller :

Les conseillers sont tous égaux et ont les mêmes droits. Le conseiller a le droit de :

- + Proposer des projets ou actions profitables aux personnes de la commune,
- + Exprimer ses opinions,
- + S'impliquer dans des actions locales,
- + Améliorer le quotidien des jeunes de la commune,
- + Aborder des problèmes de société,
- + Donner aux jeunes la possibilité de participer à la vie citoyenne en faisant part de leurs idées.

### Le Fonctionnement :

Lors des séances plénières, les jeunes pourront inviter les élus du Conseil Municipal concernés par le projet, avant de délibérer.

Les projets du CMJ devant faire l'objet d'une délibération seront présentés par l'adjointe déléguée à l'Action Educative Jeunesse.

Elle est assistée d'un Comité de Pilotage, composé d'élus et d'un technicien jeunesse.

### Les moyens matériels :

Un lieu sera mis à disposition des jeunes conseillers du CMJ pour les réunions de travail et les séances plénières. Celle-ci pourra être la salle des Délibérations (SDD).

### Les règles communes au CMJ :

- Prévenir le service Jeunesse en cas d'empêchement, au plus tard 48h à l'avance,
- Arriver à l'heure et ne pas partir avant la fin,
- Être respectueux de ses interlocuteurs et rester courtois même en cas de désaccord majeur,
- Ne pas tenir de propos injurieux,
- Ne pas porter de jugement de valeur,
- Les conseils municipaux sont publics (dans la mesure du possible - contexte sanitaire).

### Démission :

En cas de démission d'un jeune conseiller municipal, il n'y aura pas de remplacement.



Direction de l'Action Educative Jeunesse  
Mairie de Corbie

Nom Parent(s) signataire(s) :

Nom, Prénom de la présidente :

Signature(s) :

Signature :

Nom Prénom de la jeune conseillère ou du jeune conseiller :

Signature :